

Date de convocation : 09/02/2022
Séance : 23/02/2022
Affichage : 28/02/2022

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois février à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni dans la salle des fêtes* le Conseil Municipal de la Commune de Mézières-en-Santerre.

**Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de covid-19 ce lieu inhabituel a été choisi afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, notamment la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes.*

Etaient présents les conseillers suivants :

Mmes Huguette DEMORSY, Viviane DEMORSY, Aurélie DESREUMAUX, Adeline DOCHY, Evelyne DUBOILE, Laetitia LACOURTE, Mrs Paul VIOLLETTE, Bernard HUYER, Bastien DESREUMAUX, Éric DELISLE, Lucas GEORGET.

Absents : Mme Louise FRANÇOIS, M. Paul LOISEL, M. Louis-Marie BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE excusés

Secrétaire de séance : M. Bernard HUYER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2021 n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des points à l'ordre du jour de la réunion et indique qu'une question diverse a été reçue ce jour.

- POINT 1 Bons de commande EVIA Travaux de voirie
- POINT 2 Travaux de voirie rue du Nord et rue du Tour des Haies
 - Rue du Nord → Révision du plan prévisionnel de financement
 - Rue du Tour des Haies → Plan prévisionnel de financement
 - Rue du Nord et rue du Tour des Haies → Demande de subvention amendes de Police
- POINT 3 Emprunt pour travaux de voirie
- POINT 4 Questions diverses : demande de M. Michel HUYER relative à une réfection de clôture

Monsieur Bernard HUYER est désigné secrétaire de séance.

OBJET : BONS DE COMMANDE EVIA TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU TOUR DES HAIES ET RUE DU NORD (1/2022)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est adhérente au groupement de commandes CCALN « travaux de voirie », ce qui permet d'obtenir des prix négociés pour les travaux (Entreprise STAG) et la maîtrise d'œuvre (Société EVIA).

Il rappelle que le conseil a décidé de poursuivre les travaux de voirie dans la commune, notamment dans les rues du Tour des Haies et du Nord.

Des bons de commandes relatifs à ces travaux ont été établis et présentés aux membres du conseil en décembre, qui ont donné leur aval sur l'ensemble des travaux présentés. Il convient maintenant de confirmer l'autorisation de signer ces bons de commande

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, 11 voix pour,**

- Valide l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les deux bons de commande relatifs aux travaux de voirie :

- **Bon de commande n° 2021-07 : rue du Nord**
- **Bon de commande n° 2021-08 : rue du Tour des Haies**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, Mézières-en-Santerre, le 23 février 2022

OBJET : TRAVAUX RUE DU NORD – REVISION DU PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT (2/2022)

Monsieur le Maire propose aux conseillers de revoir le plan de financement des travaux de voirie dans la rue du Nord en raison des taux d'emprunt peu élevés actuellement. Il présente aux membres présents les différentes propositions de financement reçues.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, 11 voix pour,**

- **Décide de réviser et valider le plan prévisionnel de financement comme suit :**

	HT	TTC
Coût projet	130 993,75 €	157 192,50 €
Travaux optionnels suivant structure chaussée	30 651,00 €	36 781,20 €
Etudes Evia (4,2% du projet)	6 789,08 €	8 146,90 €
COÛT TOTAL	168 433,83 €	202 120,60 €
Subvention prévisionnelle DETR (1)		4 145,00 €
Subvention prévisionnelle Amendes de police (2)		3 354,60 €
Fonds de concours CCALN subvention prévisionnelle (3)		23 360,00 €
TOTAL SUBVENTIONS		30 859,60 €
Emprunt		140 000,00 €
Fonds propres		31 261,00 €
	TVA Récupérable	32 339,30 €
	Coût final du projet	138 921,70 €

- (1) *Maxi 20% du montant éligible (20 725€) → renforcement de la sécurité / prévention risques inondations*
- (2) *Maxi 30 % du montant éligible (11 182€) → Renforcement de la sécurité : plateau surélevé carrefour, places de stationnement*
- (3) *Conditions cumulées : ne pas excéder 40 € / habitant (584 population légale 2021 soit 23360 €) et 25% du coût total (soit 24497,40)*

- **Autorise Monsieur le Maire à déposer l'ensemble des demandes de subventions,**
- **Et l'autorise à signer l'ensemble des pièces nécessaires au dossier.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, Mézières-en-Santerre, le 23 février 2022

OBJET : TRAVAUX RUE DU TOUR DES HAIES – PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT (3/2022)

Monsieur VIOLLETTE présente aux conseillers le devis du projet de travaux de voirie dans la rue du Tour des Haies et informe les conseillers de la nécessité d'établir un plan prévisionnel de financement du projet afin de pouvoir déposer les différentes demandes de subventions.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A L'unanimité, 11 voix pour**

- **Donne son accord pour débiter les travaux de voirie dans la rue du Tour des Haies en 2022,**
- **Adopte l'opération et les modalités de financement**
- **Approuve et décide de présenter le plan prévisionnel de financement suivant :**

	HT	TTC
Coût projet	108 812,90 €	130 575,48 €
Travaux optionnels suivant structure chaussée	3 818,00 €	4 581,60 €
Etudes Evia (4,2% du projet)	4 730,50 €	5 676,60 €
COÛT TOTAL	117 361,40 €	140 833,68 €
Subvention prévisionnelle Amendes de police (1)		8 242,20 €
TOTAL SUBVENTIONS		8 242,20 €
Emprunt		110 000,00 €
Fonds propres		22 591,48 €
	TVA Récupérable	22 533,39 €
	Coût final du projet	110 058,09 €

(1) Maxi 30 % du montant éligible → Renforcement de la sécurité : plateau surélevé carrefour, places de stationnement

- **Autorise Monsieur le Maire à déposer l'ensemble des demandes de subventions,**
- **Et l'autorise à signer l'ensemble des pièces nécessaires au dossier.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, Mézières-en-Santerre, le 23 février 2022

OBJET : PROJET TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU NORD ET RUE DU TOUR DES HAIES DEMANDE D'AIDE DE L'ETAT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE (4/2022)

Monsieur le Maire informe :

En application des dispositions des articles R.2334-11 et R.2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Départemental est chargé de répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dont la dotation est mise à disposition par le Préfet. Il s'avère que le projet de travaux de voirie Rue du Nord et Rue du Tour des Haies pourrait être éligible à cette subvention. Pour solliciter cette aide, il convient de joindre une délibération au dossier de demande.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, 11 voix pour**

- **Décide de débiter la réalisation des travaux de voirie dans la rue du Nord et dans la rue du Tour des Haies en 2022,**
- **Sollicite l'aide de l'Etat au titre des amendes de police,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à la constitution du dossier.**

Les délibérations relatives aux plans de financement du projet seront jointes au dossier de demande d'aide de l'Etat au titre des amendes de police.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, Mézières-en-Santerre, le 23 février 2022

OBJET : EMPRUNT POUR TRAVAUX DE VOIRIE – RUES DU NORD ET DU TOUR DES HAIES (5/2022)

Monsieur le Maire expose :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2337-3 permettant aux communes de recourir à l'emprunt,
- Vu le dernier Budget Primitif du 09/04/2021,
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé d'effectuer des travaux de voirie dans les rues du Nord et du Tour des Haies, travaux prévus en 2022,
- Considérant les différentes demandes de subventions : aide de l'Etat au titre des amendes de police, DETR, sollicitation du fonds de concours CCAALN pour travaux de voirie,
- Considérant le montant total des travaux pour les deux projets estimés à 342 954,28 €,

- Considérant les plans de financement adoptés par délibération n°2/2022 et 3/2022 du 23/02/2022,
- Considérant qu'il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 250 000,00 €,
- Considérant que les collectivités ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,
- Considérant les offres de financements remises par deux établissements bancaires,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, 11 voix pour
DECIDE**

- **D'accepter l'offre de financement remise par la Banque Postale située Immeuble Pleyad 7 - 1/3 place de la Berline - 93200 SAINT DENIS et dont les caractéristiques sont les suivantes :**

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 250 000,00 EUR
- Durée du contrat de prêt : 10 ans
- Objet du contrat de prêt: financer les investissements
- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2032
Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.
Montant : 250 000,00 EUR
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 09/05/2022, en une fois avec versement automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,19 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement (frais de dossier) : 0,10 % du montant du contrat de prêt, soit 250 €

La proposition de financement sera annexée à la présente délibération.

- **Et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation du contrat de prêt.**

Les écritures nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrites au budget primitif 2022.

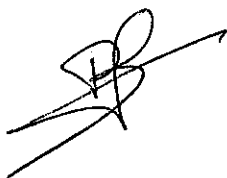
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, Mézières-en-Santerre, le 23 février 2022

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur VIOLETTE a reçu un courrier de M. Michel HUYER, administré de la commune et locataire du logement communal situé 4, rue Boyard. M. HUYER signale une importante dégradation de la clôture et souhaiterait que des travaux de réfection soient réalisés. Il a joint un devis d'un montant de 2 861,20 €. Les conseillers présents après concertation souhaitent unanimement répondre favorablement à la demande de M. HUYER et décident de demander d'autres devis avant la réalisation des travaux.

Pas d'autres questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance



Le Président de séance

